

CONDITIONS GÉNÉRALES

Prix indiqués :

Le prix du séjour a été établi en fonction des données économiques prévalant au moment de l'impression du programme. Il a été calculé en fonction : du coût du transport lié notamment au coût du carburant, des redevances et taxes afférentes aux prestations offertes, des taxes d'aéroport, du taux de change des devises concernées. Jusqu'à trente (30) jours avant la date de départ, le prix du séjour pourrait être révisé à la hausse s'il survenait des modifications importantes dans les données économiques ci-dessus mentionnées. Dans le cas où l'augmentation serait supérieure à trois pourcent (3% par exemple, un taux de change CAN/US à 1,43 et plus), deux possibilités s'offrent à vous :

- a) soit de résilier la réservation en obtenant, sans pénalité, le remboursement complet des sommes versées ;
- b) soit d'accepter la modification du prix du séjour. Le prix initialement fixé ne pourra faire l'objet d'aucune majoration dans les trente (30) jours précédant la date de départ.

Sauf en cas d'indication contraire, les prix pour la portion terrestre sont fixés pour un groupe de 25 personnes minimum en occupation double.

Paiement et inscription

La **date limite d'inscription** est le **27 juillet 2024 minuit**.

Un dépôt de **1,800 \$** (argent, chèque, virement par courriel ou transfert direct au compte) par personne est requis au moment de votre inscription.

Vous devez faire parvenir, le bulletin d'inscription ainsi que tous les documents requis à l'attention de L'Égypte Autrement.

Paiement final portion terrestre (paiement en deux versements)

Le paiement final de **3 695 \$ est payable au plus tard le 15 décembre 2024**

Dans le cas où votre 2^{ième} versement ne serait pas payé dans les délais requis, votre inscription sera annulée sans remboursement. Des frais seront exigés pour réactiver votre dossier.

Frais d'annulation

Jusqu'au 15 décembre 2024 : **1,800\$ de pénalité**

Après le 15 décembre 2024 : **aucun remboursement**

Tous changements à votre billet d'avion ou autres : **450 \$ de pénalité** OU selon les conditions du transporteur. À moins de 60 jours, toute modification sera considérée comme une annulation.

L'Égypte Autrement se réserve le droit d'annuler un voyage si le nombre de participants n'est pas atteint à la date limite soit, un minimum de 12 personnes, de repousser la date limite d'inscription à 45 jours du départ, de changer les dates du voyage ou la compagnie aérienne au besoin. Dans le cas où l'Égypte Autrement décidait d'annuler le voyage, la totalité des sommes versées par l'acheteur pour la portion terrestre seraient remboursées intégralement. Les frais personnels (délivrance de passeports, visas, assurance-annulation, assistance-secours et autres) ne seraient pas remboursés.

De plus, l'Égypte Autrement ne saurait être tenu d'intervenir lors de difficultés entre les autorités d'un pays et un membre du groupe qui ne se serait pas conformé aux lois, coutumes, règlements et traditions du pays d'accueil.

Vaccins : Aucune preuve de vaccination n'est exigée des voyageurs. On vous recommande toutefois de consulter une clinique de santé-voyage ou un fournisseur de soins de santé au moins six semaines avant votre départ.

Assurance annulation

L'assurance annulation est obligatoire pour tous les voyageurs. **Vous devez y souscrire à moins de 48 heures après l'inscription au voyage.** Votre police d'assurance doit couvrir la totalité du voyage (forfait terrestre + vols + séminaire) si le départ devait être annulé pour un cas de force majeure ou si la situation politique du pays visité changeait. Cette assurance doit prendre en compte la date d'un éventuel événement empêchant le voyage ou menaçant la sécurité comme base pour le remboursement (certaines assurances prennent en compte la situation en date du départ prévu). **Le participant qui ne souscrit pas à une telle assurance accepte implicitement l'entière responsabilité des frais encourus pour toute annulation / interruption, qu'elle qu'en soit la date ou la raison.**

Il est impératif que les voyageurs se procurent une assurance-annulation dans l'alternative où, pour des raisons majeures (maladie, blessure ou décès survenant à eux-mêmes ou à un membre de leurs proches) ils devaient annuler leur voyage avant le départ ou modifier l'itinéraire en cours de route.



Assurance médicale

L'assurance médicale de voyage est **OBLIGATOIRE POUR TOUS**. Vous devrez fournir votre numéro de police ainsi que le numéro de téléphone international d'urgence de l'assureur en cas de besoin. Nous vous conseillons une assurance voyage de type Multirisques couvrant à la fois l'annulation, l'interruption, les accidents, les maladies, les dommages matériels, la perte de bagages, etc.

Le coût des assurances n'est en aucun cas remboursable. Les voyageurs doivent prendre connaissance dans leur contrat d'assurance de la nature de la garantie, des risques assurés, des exclusions, limitations et réductions de garanties, ainsi que des procédures de résiliation que contient le produit d'assurance. L'agence de voyage Nicole St-Hilaire via Danielle Filion peut vous offrir ces assurances.

Réclamation

Vous devez aviser le représentant de l'Égypte Autrement le plus rapidement possible de toute réclamation éventuelle. À l'étranger, vous devez immédiatement communiquer avec votre accompagnateur l'Égypte Autrement ou auprès de la direction de l'hôtel afin que la situation puisse être corrigée.

Responsabilité de l'Égypte Autrement

L'Égypte Autrement ne peut pas être tenue pour responsable des mauvaises conditions météorologiques, des annulations de vol, des menaces de guerre, de grèves, des manifestations, des incidents politiques ou de tout autre cas de force majeure exceptionnel et imprévisible, donc des conséquences des événements extérieurs à nous. Les modifications d'itinéraire qui découleraient d'un événement imprévisible extérieur et hors de contrôle de l'Égypte Autrement ainsi que la modification de la durée du voyage initialement prévue n'entraîneront aucun remboursement ou indemnisation de la part de l'Égypte Autrement. Les éventuels frais additionnels (hôtels, vols, taxes, rachat de titres de transport, etc.) seront aux charges des voyageurs. Il est donc important pour les voyageurs de posséder une assurance annulation et modification de voyage couvrant ces événements hors de notre contrôle.

L'Égypte Autrement ne sera tenue pour responsable en aucune façon en cas de perte d'objets personnels non assurés, de maladie, de blessure légère ou sévère, de décès durant le circuit.

L'Égypte Autrement se réserve le droit de modifier le circuit et l'itinéraire, d'utiliser d'autres moyens de transport en cas de panne, de maladie ou de tout autre cas de force majeure quand elle le jugera nécessaire ou raisonnable pour préserver la sécurité des clients. Toutes dépenses extra telles que des nuits en hôtel, vols ou surcoûts de transport seront supportés par le client et réglés directement sur place.

Responsabilité du voyageur

Le voyageur s'engage à accepter toute directive raisonnable relative au forfait émis lorsque le passager est à l'étranger. Dans le cas où un passager aurait une conduite préjudiciable aux autres voyageurs ou aux fournisseurs de services, et qui persiste dans sa conduite malgré un avertissement formel du fournisseur de services et/ou de son représentant, le passager sera expulsé du groupe et devra assumer tous les frais occasionnés par sa conduite y compris tous les frais supplémentaires que le passager devra déboursier pour son hébergement, nourriture et transport. Le voyageur est responsable de s'informer sur les exigences d'entrée et de sortie du pays qu'il prévoit visiter, de faire les démarches nécessaires à l'obtention des documents requis et d'en payer les frais correspondants. Dans l'éventualité que le voyageur ne possède pas la documentation requise, il pourrait se voir refuser le passage par les autorités.

De plus, chaque voyageur a la responsabilité de :

- ✓ Respecter l'horaire des activités et des déplacements du groupe
- ✓ Adopter un comportement qui respecte les autres participants, les organisateurs ainsi que la culture du pays visité.
- ✓ Avoir en sa possession tous les documents nécessaires: passeport, cartes d'assurance, etc.
- ✓ S'assurer que ses bagages sont conformes aux normes de dimensions et de poids des transporteurs et assumer le supplément le cas échéant.
- ✓ S'assurer de recevoir par courriel les correspondances concernant le voyage

J'atteste avoir lu et accepte les conditions générales du voyage tel que décrites.

Signature

Date